

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

N° CCAS_2024DL033

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du compte-rendu : 26 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS – CONVENTION BENEVOLES AVEC L'EAJE ÎLE AUX ENFANTS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 17:15 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Véronique GIROMAGNY (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Gilles BARRET (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Dans le cadre de certains dispositifs portés par le CCAS, la participation de bénévoles est une véritable plus value pour l'exécution de ses missions de service public.

Cette collaboration permet à la personne bénévole de mettre ses compétences au service de la commune afin de répondre à des besoins collectifs.

Considérant les besoins de l'Établissement d'accueil du Jeune enfant de l'Île aux Enfants qui permettent le recours à des collaborateurs occasionnels.

Considérant la demande de deux anciennes professionnelles de la petite enfance ayant exprimé leur souhait de continuer à exercer des missions à l'île aux enfants,

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver les conventions permettant l'accueil de deux bénévoles au sein de l'EAJE Ile aux Enfants et d'autoriser le Président à signer ces conventions pour une durée déterminée du 20/05/2024 au 01/06/2025, à hauteur de 3h00 par interventions avec un maximum de trois interventions par semaine, selon un planning défini à l'avance.

Ces bénévoles ne seront pas intégrées au taux d'encadrement des enfants, cependant elles apporteront un soutien auprès des professionnelles et un lien intergénérationnel avec les enfants.

En conséquence, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le recours au bénévolat dans le cadre d'un accompagnement des professionnels petite enfance dans la vie quotidienne de l'EAJE par la participation aux temps de jeux d'éveil, de sorties et de repas avec les enfants.
- **APPROUVE** les conventions de bénévolat jointes en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer les conventions jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,